



# Comité Social d'Administration (CSA) de l'Académie de Poitiers du 17.10.24

Bilan de rentrée, Bilan orientation, ATSS, CIA ...

**Étaient présent-es** : M. Vial (SG, recteur par intérim), Mme Duport (SGA Adjointe-DM Directrice des moyens), Mme. Depardieu (SGA Adjointe-DRH), M. Monlun (SGA Adjoint Moyens transversaux - Vienne), 1 IA-DASEN (M. Claverie 16) Mme Pionnier (DOSES), M. Linier (DPE), M. Diaz (SSA) ...etc. **7 FSU / CGT Educ'Action** – 3 Unsa – 2 Fo

**Contexte** : ce CSA de l'Académie de Poitiers était le 1er de l'année... toujours en attente de la nomination d'un ou d'une rectrice. Depuis et au moment où vous parvient ce compte-rendu, M Frédéric Périssat a été nommé recteur d'académie.

**Les données abordées lors de ce CSA, qu'il s'agisse des effectifs, du bilan de l'orientation, présagent une année difficile et une rentrée 2025 plus difficile encore dans le cadre de la discussion budgétaire que l'on nous impose! Autant de raisons de se mobiliser prochainement, sans se résigner!**

## Déclaration liminaire de la FSU/CGT Educ'Action

Lors de cette déclaration, nous avons abordé notamment :

- un hommage à nos collègues Samuel Paty et Dominique Bernard ([voir communiqué](#))
- la crise politique actuelle où l'extrême droite mène la danse gouvernementale
- le budget inacceptable de l'éducation nationale avec prévision de 4000 postes en moins
- la nécessaire revalorisation salariale
- les moyens largement insuffisants pour l'inclusion ([voir communiqué](#))
- les aberrations du remplacement de courte durée dans les collèges
- la souffrance liée aux groupes de niveaux
- les lycées professionnels et une réforme intenable
- l'école privée qui bénéficie de moyens qui devraient revenir à l'école publique
- les effets désastreux de la réforme du lycée pour les familles

## Réponses du rectorat

Suite aux déclarations liminaires, M. Vial a souhaité dire un mot :

- sur le "Pacte" : des contrôles sont lancés pour vérifier la bonne exécution des missions, notamment au regard du calibrage plus restreint cette année. Les contrôles seront quantitatifs et qualitatifs(50% des parts devant être dédiées au RCD; 10% seulement pour les projets innovants).

- sur les HSE, il indique qu'elles n'ont pas été toutes reconduites, mais qu'elles ont été maintenues sur certains dispositifs comme "devoirs faits"
- Sur les problèmes d'attractivité, il reconnaît les difficultés qui sont plurielles selon les corps de métier, les zones géographiques, les disciplines...
- À propos de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (surdité) sur les lycées de la Vienne, le SG soutient qu'il n'y a eu aucune diminution des moyens et que la part de reversement qui va à l'association qui intervient ici est en cours de finalisation. Il manque pourtant un personnel sur un poste spécifique? Ce à quoi le SG répond que devant la difficulté de pourvoir ce poste, il a été décidé de le passer en POP au prochain mouvement inter académique.
- A propos de la carte des formations professionnelles: le travail d'élaboration a été retardé par la période de réserve électorale. Le moment est venu d'échanger avec les organisations syndicales. Un CSA est prévu sur cette question le 3 décembre prochain.

## Bilan de rentrée

### 1er degré

Le rectorat a présenté la répartition des 82 fermetures de postes sur l'académie de Poitiers dans le 1er degré. En 2024, avec 650 postes fermés nationalement dans le 1er degré, cela a donné un bilan de 82 postes en moins pour notre académie. Nous avons dénoncé le fait qu'il manque des moyens, mais aussi, qu'au-delà des fermetures, certains postes n'ont pas été pourvus et manquent sur le terrain comme les RASED. Ces fermetures pour nous traduisent l'abandon de l'École publique par l'Etat qui aurait dû profiter de la baisse démographique pour réduire les effectifs de classe. Il est impossible d'accompagner l'ensemble de la difficulté scolaire. Et nous avons exprimé notre peur du budget à venir. Le chiffre annoncé de 3155 fermetures nationalement donnerait 398 postes en moins pour notre académie ! Un véritable sabordage de l'école publique !

Le Recteur confirme que la situation de rentrée sera difficile sans doute avec les effets conjugués de la baisse démographique et des classes à petits effectifs sur plusieurs niveaux en secteur rural. Tant qu'on en restera sur ce schéma pour lui, ce ne sera sans doute pas satisfaisant. Nous insistons sur le fait que ce n'est bien sûr pas un problème seulement d'effectifs. Il y a multiplication des problématiques avec des enfants qui présentent des troubles importants. Aujourd'hui le problème du remplacement se pose aussi. Le recteur répond que le choix en académie est de soutenir les collègues, même si cela ne modifie pas immédiatement les conditions du face à face pédagogique.

### 2nd degré

Le rectorat annonce que la couverture territoriale est meilleure cette année en termes d'ETP vacants ( heures non assurées pour les élèves!). Au 17 septembre il restait 57 BMP non pourvus dont 22 BMP entre 6h et 11h et 22 entre 12h et 18h, 13 BMP à moins de 6h. Nous rappelons que chaque année nous plaidons pour que soient ouverts des postes sur des disciplines à 16h voire 17h et qu'il serait possible de stabiliser ces personnels sur ces postes.

**Nous avons dénoncé le fait que dans son incapacité à recruter, le ministère "charge la barque" des personnels en place, en imposant des heures supplémentaires, en créant artificiellement des compléments de service, en maintenant des BMP là où l'on pourrait créer des postes et stabiliser des personnels, en affectant sans transparence aucune les TZR etc...**

**En matière de structures**, il est dit que la rentrée 24 ce sont - 16 divisions en collèges (-11 en 6ième, -14 en 5ième, +10 en 4ième, -1 3ième), -2 Segpa, - 6 divisions en lycées (-1 seconde, +3 Première générale, -2

Première techno, -6 Term Techno, à l'identique pour les Term générales)

## **12% des personnels enseignants aujourd'hui sont des contractuel·les.**

A nos questions récurrentes concernant l'affectation des TZR, le SG soutient que les statuts ont été respectés mais qu'il y aura besoin de travailler pour rééquilibrer les secteurs entre TZR et contractuel·les en CDI. La carte de notre académie montre des déséquilibres importants parce que dans certaines zones, il n'y a pas de TZR. Il faut travailler à une plus grande équité selon lui.

**Nous avons dénoncé le calendrier qui ne permettait de révision que jusqu'en juillet là où les TZR pouvaient faire des demandes de révision en Août sur des supports qui s'étaient découverts les années précédentes. La situation des TZR se dégrade chaque année davantage et nous l'avons fait savoir.**

## **ATSS**

- ATSS : concours : A 5 B 28 C 9 , tous les postes sont pourvus ou en cours de finalisation
- PERDIR : tous les postes sont pourvus
- 9 postes vacants de médecins scolaires (DSDEN)
- appel à la liste complémentaire AS (2 lauréats) au delà du contingent initial
- concours unique infirmières : 12 lauréats

**La délégation FSU/CGT Educ'action est intervenue pour regretter qu'aucun bilan n'ait été effectué pour les ITRF.**

## **Bilan orientation**

Le rectorat a présenté un bilan des demandes d'orientation des élèves pour cette rentrée 2024 à l'issue du collège et des lycées.

On observe cette année encore **une diminution de la demande des élèves vers la seconde générale et technologique**. Nous sommes dans la même dynamique qu'au niveau national. Par contre les demandes et orientations vers CAP sont supérieures au niveau national quand l'orientation vers la voie professionnelle, dans notre académie, est en deçà du niveau national (quoique les affectations cette année sont en augmentation avec des taux d'attractivité variables et des orientations très genrées).

Pour le Supérieur, les formations sont de mieux en mieux recensées sur Parcoursup pour le rectorat . Il y a une légère baisse des propositions faites aux candidats, mais une meilleure acceptation des propositions.

Des places vacantes vont être proposées en BTS à la fin du premier trimestre

**La FSU/CGT Educ'action s'alarme de la désaffectation des élèves pour la seconde LGT** d'autant plus que c'est au bénéfice de formations en lien avec l'apprentissage, moins en faveur de la voie professionnelle, voie de réussite elle. La complexité des parcours en lycée, en particulier en voie générale, y est pour beaucoup. Les élèves se ferment des portes dans certains départements- c'est particulièrement marqué en Charente cette année-, quelque chose se joue autour du profil de certaines familles, non par manque d'ambition, mais plutôt en lien avec le sentiment d'un manque de légitimité à entrer en LGT.

**La FSU/CGT Educ'action a rappelé son opposition à Parcoursup**, où le nombre de formations privées est toujours plus vertigineux et des reculs préoccupants s'observent comme dans l'affectation des boursiers.

La FSU/CGT Educ'action a rappelé qu'au-delà de tous les chiffres présents dans les documents, une donnée

essentielle manque et qui a un impact déterminant dans les choix d'orientation: **la question sociale et économique.** On ne peut pas traiter la question de l'orientation que sous l'angle psychologique.

Le SG est bien conscient du problème de l'orientation vers la seconde générale et technologique. A cela s'ajoutent, dit-il, le recul des décisions d'orientation, l'évaporation des élèves au fil de l'année (-602 élèves entre la rentrée 2023 et mars 2024), les réorientations au sortir de la classe de seconde. Un travail est mené avec les chefs d'établissements autour de cette question. Nous faisons observer que cela fait quelques années maintenant que le constat est le même et que rien ne bouge.

**La FSU/CGT Educ'action a mis en avant la problématique que pose la mise en place de la réforme en lycée pro.** Avec le parcours différencié dit en « Y » sur les 6 dernières semaines de terminale, la plupart des élèves passeront cette période en entreprise, pour un stage ni formateur ni certificatif mais considéré par l'institution comme un tremplin pour un premier job. Les autres élèves resteront au lycée 30 heures par semaine pour préparer, entre autres, leur poursuite d'études. La rupture d'égalité des candidats face à l'examen (projet et PSE) est une évidence, selon la branche du « Y » qui aura été choisie... On peut craindre pour la motivation à ces examens d'élèves qui auront passé 6 semaines hors de la classe. De plus, cela va créer de l'engorgement sur la demande de stages alors même que pour les élèves de seconde et ou de première, ce stage fait partie de l'évaluation. **Nous avons dénoncé le fait qu'une fois de plus c'est aux équipes d'imaginer les choses quand la réforme s'impose à elles sans aucune concertation. Le parcours en Y est selon nos organisations syndicales "hors sol" et préjudiciable à la formation des élèves.**

Le SG répond que les inspecteurs accompagnent les équipes et qu'il a pu voir de beaux projets déjà, que certaines équipes se sont emparées de cette autonomie. Des journées de formation, des groupes de réflexion ont été mis en place, ainsi qu'un séminaire fin septembre avec les chefs d'établissement et DDFPT. Un référent serait identifié dans chaque établissement. 3 moyens supplémentaires avaient été accordés pour des emplois d'inspecteurs dans ce cadre. Il ajoute encore que sur la question d'un éventuel goulot d'étranglement dans la disponibilité des stages, les bureaux des entreprises sont ici mobilisés.

## Constats des effectifs

Le contact des effectifs sera visible dans cet espace <https://www.ac-poitiers.fr/publications-statistiques-122378>

La FSU et la CGT Educ'action se sont alarmées de la progression du privé par rapport au public, dans les effectifs en maternelle notamment. Nous avons rappelé le cadre restreint de certaines municipalités, qui économisent sur le temps d'ATSEM voire sur le temps de cantine/sieste comme la mairie de Châtellerault.

Pour le second degré, on observe une baisse conséquente des effectifs de collège, en 6ème tout particulièrement, une baisse des effectifs en lycée aussi, une légère hausse en LP; enfin une baisse des effectifs scolaires en BTS au bénéfice du public apprentissage.

**A cette occasion, nous avons dénoncé les "cadeaux" faits au privé que la presse nationale a mis en évidence cet été, y compris quand il s'agit des moyens de fonctionnement, avec le H/E parfois supérieur en moyenne dans le privé à certains établissements publics de l'académie. Nous avons affirmé haut et fort que l'argent public doit aller à l'école publique soumise depuis trop longtemps aux coupes budgétaires.**

Le SG s'est dit surpris des chiffres de la presse et s'est engagé à la transparence que nous avons réclamée sur ces questions.

Un focus sur le choix des spécialités en Première générale fait voir cette année encore un écart inacceptable dans le choix des spécialités selon le genre et selon les CSP. Ainsi l'écart entre les filles et les garçons est de 21,2 points quand il s'agit de la spécialité mathématiques. Les spécialités SVT, Sciences physiques connaissent

une légère augmentation comme la spécialité mathématiques cette année encore. Nous avons fait observer qu'année après année les séries de l'ancien système se reformaient et sans surprise.

## Gestion des contractuel-les ATSS

Afin de fidéliser les agent-es contractuel-les et de favoriser la création d'un vivier pour répondre aux attentes des établissements et des structures, une proposition académique de rémunération des agent-es ATSS contractuel-les a été élaborée selon les principes suivants :

- Classement de l'agent-e sur la grille indiciaire du corps de son emploi
- Prise en compte de son ancienneté.
- Attribution d'un complément de rémunération correspondant à 70% du taux de l'IFSE attribuée aux agent-es titulaires appartenant au même corps ( la FSU avait demandé 80%)
- Réexamen triennal de la rémunération

Un groupe de travail a été organisé le 11 septembre 2024 pour évoquer cette thématique.

## CIA complément indemnitaire annuel

Le complément indemnitaire annuel (CIA) permet de reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent-e. Ce complément, à caractère facultatif, a vocation à être versé annuellement dans la limite de deux versements. Il peut être décidé de l'attribuer à toutes les catégories de personnels, à certaines d'entre elles uniquement ou à aucune. Les plafonds par groupe sont définis de la même manière que l'IFSE et sont contingentés.

Un groupe de travail s'est réuni le 7 octobre 2024 pour évoquer les évolutions des règles de gestion du CIA

- La période de référence est basée sur l'année scolaire soit du 1/09/2023 au 31/08/2024 ;
- La proratisation du versement qui prend en compte la quotité de travail et le temps de présence ;
- Le versement à l'attention des agent-es qui ont quitté l'académie, proratisé en fonction du temps de présence ;
- Le maintien du versement en décembre ;
- Le versement aux agent-es contractuel-les à condition d'avoir au moins 3 mois d'ancienneté cumulée sur la période de référence ;
- La détermination d'un montant forfaitaire annuel selon le corps d'appartenance ;
- Le versement interviendra avec le traitement de décembre.

Les minima cibles du CIA indiqués par la DGRH :

- Adjoint·es administratifs : 400 €
- Secrétaires administratifs : 550 €
- Attaché·es de l'administration de l'État : 750 €

Ces montants cibles sont des moyennes et chaque académie dresse ses propres critères de versements dans le cadre réglementaire prévu par l'article 4 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, même si le Ministère aspire à une convergence entre académies. C'est dire si une partie des moyens budgétaires consacrée à la revalorisation 2024 de notre traitement indemnitaire peut anticiper la mise en œuvre de la volonté gouvernementale — exprimée notamment par l'ex ministre Guerini — d'étendre les mécanismes de rémunération au mérite dans la fonction publique.

Conscients de ce risque et opposés à toute rémunération au mérite, la FSU et la CGT Educ'action demandent que l'enveloppe indemnitaire prévue pour les CIA soit reversée de manière équitable en la divisant par l'ensemble des personnels atss. La proposition qui nous a été faite a suscité notre colère: non seulement elle ne vise aucunement à réduire les écarts de rémunération au sein d'une même catégorie mais elle témoigne d'un mépris affiché pour la question de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Les catégories les plus féminisées sont les moins considérées ici. Nous avons pointé l'incohérence du rectorat à parler égalité professionnelle et à pratiquer la discrimination dans les actes de rémunération au quotidien.

## Informations diverses

### Démarches administratives en cours

Dans toutes les démarches, vos élu-es FSU et CGT Educ'action sont là pour vous aider et vous conseiller ! Contactez-nous et mettez-nous en copie de vos demandes !

- **Compte personnel de formation (CPF)** - avant le 6 novembre
- **CAPPEI 2025** - avant le 25 novembre 15h00
- **Rupture conventionnelle** - avant le 14 mars 2025

### Frais de repas : quelles sont les nouvelles règles et procédures ?

Le décret n°2024-746 du 6 juillet 2024 modifie la réglementation relative à la justification des frais de mission.

Ce décret précise dans son article 1-2, alinéa 2,

1°) que l'agent conserve les pièces justificatives relatives aux frais et taxes d'hébergement pendant un an et les communique à l'ordonnateur en cas de demande expresse. Par dérogation, un arrêté ministériel peut prévoir que ces pièces justificatives ne sont pas conservées ni communiquées pour les missions à l'étranger.

2°) que l'agent ne conserve pas les pièces justificatives de repas. Par dérogation, un arrêté ministériel peut fixer les conditions pour lesquelles la conservation de ces pièces justificatives de paiement est nécessaire jusqu'au remboursement.

**En conséquence, à compter des déplacements effectués à partir du 7 juillet 2024, il n'est plus nécessaire de transmettre, aux services gestionnaires (EAFC, DEC, DIBAG), les justificatifs de repas et d'hébergement, quelle que soit la nature de la mission (formation, jury d'examen, déplacement dans le cadre de ses fonctions).**

# Questions diverses de la FSU/CGT Educ'action

## Part variable REP+

Malgré le fait que les textes indiquent la date limite de fin août, rien n'a été encore versé ! La délégation FSU/CGT Educ'action a demandé la répartition entre établissements de l'académie.

Le secrétariat général s'est engagé à transmettre la répartition qui nous est parvenue depuis. Pour plus d'informations, prenez contact avec vos élu.es.

## Rupture conventionnelle après 2025

Selon les textes, la possibilité de convenir d'une rupture conventionnelle est possible jusqu'au 31 décembre 2025.

La FSU-CGT Educ'action a posé la question de la pérennisation de cette mesure au-delà, car en fonction, les collègues n'auront pas le même positionnement vis-à-vis des potentielles demandes pour le 1er septembre 2025.

Le rectorat n'a pas d'information sur la suite du dispositif à ce stade.

## Recrutement des PSY Eda

Le nombre de PSY Eda titulaire d'un poste chute un peu plus chaque année et ce sont des collègues contractuels qui occupent les postes.

9 postes sont toujours à pouvoir, mais le rectorat indique qu'il n'y a pas de vivier partout.

## Pacte

La FSU et la CGT Educ'action ont marqué, une fois encore, leur opposition à la logique du pacte en relevant que cette année encore des établissements ne respectent pas le cadrage ministériel; on y voit des projets qui n'ont rien d'innovant, des pactes accordés pour des missions pour le moins étranges.

Les services des moyens confirment que le contrôle se fait a posteriori, puisque les outils de contrôle n'ont pas été opérationnels l'an dernier. Il est ajouté que l'académie commence à recevoir des bilans d'activité de l'an dernier. Dans la mesure où 10% seulement de la consommation doit aller cette année aux projets innovants, les services ont retoqué certaines propositions d'établissements. Les pactes pour RCD doivent être de 50% et ne peuvent pas être transférés à d'autres missions.

La vigilance s'impose donc au sein des équipes!

Nous avons dénoncé la disparition pure et simple des HSE qui permettaient aux collègues volontaires de s'auto remplacer quand ils ou elles le jugeaient pertinent ( absence pour formation par ex, ...). Les services ont paru choqués, étonnés de cette pratique assez coutumière d'ailleurs alors même que l'auto remplacement, s'il est volontaire, reste sans doute la mesure la plus pédagogique qui soit.

## **Classes prépa seconde**

Pas de bilan et pas de perspective. Le ministère n'a pas, à cette heure, annoncé ses intentions en la matière.

## **Stage de seconde**

16 au 27 juin 2025, reconduction des stages à l'identique.

## **Pause numérique**

Seul le collège de Latillé est concerné par l'expérimentation mais aucun bilan ne nous a été présenté. La suite donnée à cette expérimentation dépendra sans doute du projet de loi de finance 2025.

## **CIO de ST Jean d'Angély et point d'accueil sur Saintes**

Depuis la rentrée de septembre, un accueil provisoire est prévu sur Saintes avec, à terme, un point d'accueil au Lycée Palissy en septembre 2025. Les travaux n'ont pas encore commencé. L'accueil dans les locaux de l'ien est donc temporaire sur Saintes de même que l'accueil organisé sur St Jean d'Angély. C'est l'occasion pour nos organisations syndicales de déplorer une fois de plus ce choix et les conséquences sur les postes des personnels.

Selon le SG ce choix reste le plus pertinent en l'état actuel car il n'y a pas de bâti sur Saintes à court ou long terme pour y installer un CIO.

## **Point sur le Bureau des entreprises:**

23 bureaux installés qui gèrent entre 1 et 4 établissements. Ce qui correspond à 21 personnels ( 2 enseignants titulaires + 21 contractuels + 1 recrutement en cours) et 20 ETP ( 2 mi-tps)

Pour toute demande d'infos plus précises, n'hésitez pas à nous contacter !

Vos élu-es FSU/CGT Educ'action de l'académie de Poitiers